

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à 20h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 26 septembre 2019 s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du maire Fernand HELMER

Nombre de membres en exercice :	23
--	-----------

Nombre de membres présents :	18
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, Fernand HELMER

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire : Micheline BLANCK, Damien HENRION, Brigitte STEINMETZ, Jean-Claude KREBS, Jean-Claude GOTTRI

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

Jean-Marie KALLENBACH, Germain WOLFF, Brigitte RIEHL, Angèle GELDREICH, Bruno DEBUS, Véronique KOST, Jean-Marc PFRIMMER, Jean-Marc SUSS, Esther MERINO, Eddy FAULLIMMEL, Valérie BECKER, Laure BIENFAIT

Absents excusés avec pouvoir	4
-------------------------------------	----------

M. François DISS donne pouvoir à Bruno DEBUS

Mme Christa METZ donne pouvoir à Micheline BLANCK

Mme Audrey GASSET donne pouvoir à Eddy FAULLIMMEL

M. Albert JUNG donne pouvoir à Fernand HELMER

Absente	1
----------------	----------

Sandrine LUX

Quorum : calcul du quorum : $22 : 2 + 1 = 12$.

Avec 18 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, directrice générale des services.

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et demande d'observer une minute de silence en hommage à Jacques CHIRAC, ancien Président de la République, décédé.
Puis il entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. **Adoption du procès-verbal des deux dernières séances**
2. **Communications du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**
3. **Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn (CCBZ) et autres instances**
4. **CCBZ – Fonds de concours accordé à la commune pour les nouvelles installations footballistiques – Espace Strieth**
5. **Domaine public – voirie – rue de la Chaux et rue Oberend – acquisition à l'euro symbolique**
6. **Décision budgétaire – décision modificative**
7. **Ecoles**
 - 7/1 **Subvention piscine à l'école élémentaire**
 - 7/2 **Kits bucco-dentaires pour l'école maternelle**
8. **Cimetière – mise à jour du règlement**
9. **Forêt – convention pour la récolte de sève de bouleau**
10. **Urbanisme – PLU de KURTZENHOUSE – avis**
11. **Autorisation environnementale – enquête publique – société sablière GRUNDER**
12. **Fonction publique – remplacement – autorisation d'engagement d'un agent contractuel**
13. **Informations diverses**

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2019 vous a été transmis le 4 juin 2019

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière.

Aucune observation écrite ou orale n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance puis procède à la signature.

2. Communications du maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

2/1. Communications du maire

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

❖ **Nouvelle Maison de l'Enfance**

- Réunion de chantier hebdomadaire : mercredi matin à 10h
- Réunion mensuelle avec l'assistant à MO et le MOE : 5 juin, 17 juillet, 11 septembre

❖ **Municipalité**

16 juillet, 27 août, 24 septembre

❖ **Réunion des commissions communales / comité de pilotage**

- Commission Urbanisme : 16 juillet
- Commission Vie associative : 26 août, 4 septembre
- Commission Communication : 2 juillet
- Commission Jeunesse et comité de pilotage de la maison de l'enfance avec l'AGF : 24 septembre
- Comité de pilotage « Espace de centralité » : 26 septembre

❖ **Ecole**

- 13 juin : conseil de classe de l'école maternelle
- 2 juillet : conseil de classe de l'école élémentaire
- 30 septembre : réunion de pré-rentrée avec les enseignants et le personnel

❖ **Divers :**

- 4 juin : réunion en mairie avec les représentants de la paroisse protestante et l'inspectrice du consistoire
- 11 juin : réunion avec l'ATIP en mairie
- 11 juin : réunion avec la gendarmerie de Haguenau
- 12 juin : réunion du bureau de la maison de retraite « La solidarité »
- 14 juin : assemblée générale de la GALLIA
- 24 juin : commission des impôts directs
- 27 juin : parking Alsatia – RDV avec ES
- 28 juin : assemblée générale de l'ADEAN à Haguenau
- 28 juin : assemblée générale du Football Club de Weitbruch
- 1^{er} juillet : rdv avec le SDEA concernant le dépôt de matériaux dans le périmètre de captage
- 1^{er} juillet : rdv avec M. ROUSSEL et le bureau d'études concernant les travaux rue de la Chaux
- 4 juillet : réunion de l'Association des maires du Bas-Rhin
- 15 juillet : passage de la commission de sécurité à l'église catholique
- 15 septembre : forum des associations au Millenium

❖ **Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND)**

Réunion mensuelle : 3 septembre

3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances

❖ **Communauté de Communes de la Basse-Zorn**

- Conseil communautaire : 17 juin, 16 septembre,
- Bureau : 24 juin, 26 août, 9 septembre
- CAO : 17, 24 juin, 1^{er} juillet, 9 et 24 septembre
- Commission des finances : 17 juin, 16 septembre
- Réunion de chantier – rue des Rossignols : 4 juin
- Commission CIJ : 8 juin

- Divers :

12 juillet : clôture du RAID Aventure à Weyersheim organisé par la commission Jeunesse

28 août : réunion avec les riverains de la rue de la Chaux

11 septembre : réunion Grand cycle de l'eau avec le SDEA

24 septembre : comité de pilotage Mutualisation

Damien HENRION précise que les travaux de voirie rue des Rossignols avancent.

Par ailleurs, dans la rue de la Chaux est actuellement en cours un essai de circulation, zone 20, ainsi qu'un essai pour le stationnement.

- ❖ **SMITOM**

- Bureau : 14 juin, 20 septembre

4. CCBZ – Fonds de concours accordé à la commune pour les nouvelles installations footballistiques – Espace Strieth

Le conseil municipal,

Vu la demande de versement de la commune d'un fonds de concours de 150.000 € à la CCBZ pour la construction des nouvelles installations footballistiques – Espace Strieth

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 juin 2019 accordant le fonds de concours de 150.000 € à la commune de Weitbruch,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L5214-16,

ACCEPTE le fonds de concours de 150.000 € de la CCBZ pour la création de nouvelles installations footballistiques – Espace Strieth.

5. Domaine public – voirie – rue de la Chaux et rue Oberend – acquisition à l'euro symbolique

Le maire expose,

A l'occasion des travaux d'aménagement de la rue de la chaux, des régularisations de l'emprise de la voirie s'avèrent nécessaires.

Afin de pouvoir régulariser la situation, la commune s'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre le cas échéant, les frais de l'acte authentique sous forme administrative ainsi que tous les frais annexes et la taxe foncière au prorata à partir de la signature de l'acte de propriété.

En contrepartie les propriétaires suivants s'engagent à céder à la commune la partie parcellaire incluse dans la voirie pour régularisation, selon le plan d'aménagement pour l'euro symbolique :

Propriétaire Nom – Prénom	Section	N° de parcelle	Nombre d'ares / Observations
Propriété indivise STEINMETZ Kilian Joseph et MME KRAUTH Rosalie 90 rue principale WEITBRUCH	02	178	En partie Env. 13,48 m ²

Mme LEHMANN Nathalie Danielle 6 rue de la Chaux WEITBRUCH	03	8	En partie Env. 2,66 m ²
Les héritiers de WEISS Théo 22 Hameau du Birkwald WEITBRUCH Actuellement : OZTURK Kenan	03	6	En partie Env. 2,59 m ²
Usufruitier Mme KEITH Marguerite 9 rue de la Chaux WEITBRUCH Nu-proprétaire M. HOLLENDER Jean-Marc 7 rue de Gries WEITBRUCH	02	106	En partie Env. 2,40 m ²
Usufruitier M. MAIRE Robert 25 rue de la Chaux WEITBRUCH Nu-proprétaire M. MAIRE Jean-Marie 25 rue de Chaux WEITBRUCH	25	289	En partie Env. 9,45 m ²
M. GRENTZINGER Hubert 26 rue de la Chaux WEITBRUCH	26	77	En partie Env. 9,82 m ²
Usufruitier MME HUTTEL Yvette 27 rue de la Chaux WEITBRUCH Nu-proprétaire MME HAMMER Nicole 2 rue Strieth WEITBRUCH	25	304	En partie Env. 6,44 m ²
Usufruitier indivision simple M. SCHNEIDER Marcel 29 rue de la Chaux WEITBRUCH Nu-proprétaire MME SCHNEIDER Marie Reine 31 rue de la Chaux WEITBRUCH Usufruitier indivision simple MME SCHNEIDER Alice 29 rue de la Chaux WEITBRUCH	25	303	En partie Env. 2,56 m ²
M. GOERZNER Roland 28 rue de la Chaux WEITBRUCH	26	106	En partie Env. 4,62 m ²
Propriété indivise simple M. TAMARINDI Philippe et MME TURLIONE Catherine 30 rue de la Chaux WEITBRUCH	26	61	En partie Env. 5,83 m ²
Propriété indivise simple M. DONIUS Armand et MME KLIEBER Geneviève 32 rue de la Chaux WEITBRUCH	26	135 133	En partie Env. 3,61 m ² Env. 1,54 m ²
Mme DONIUS Tiffany 32 rue de la Chaux WEITBRUCH	26	137	En partie Env. 5,27 m ²
Mme HOLLENDER Simone 66 rue Rott WEITBRUCH	26	142 174 176	En partie Des trois

M. KLECK Patrick 36 rue de la Chaux WEITBRUCH	25	339	En partie Env.1,87 m ²
MME. KLECK Marie Martine 38 rue de la Chaux WEITBRUCH	25	338	En partie Env.11,97 m ²
Propriété indivise simple M. NEHRER-REEB Raymond et MME BLANCK Annette 2 rue des Champs WEITBRUCH	25	34	En partie Env.5,46 m ²
Propriété indivise simple MME.MAIRE Marie Paule et M. GANGLOFF Patrick 2 rue des Champs WEITBRUCH	25	340	En partie Env.4,80 m ²
Usufruitier MME URICH Jeanne Guillaumette 39 rue de la Chaux WEITBRUCH Nu-propiétaire M. KELLER Bernard Hameau Birkwald WEITBRUCH	25	31	En partie Env.33,27 m ²
Usufruitier indivision simple M. PFRIMMER Bernard 77 rue principale WEITBRUCH Nu-propiétaire M. PFRIMMER Jean-Marc 68 rue Rott WEITBRUCH Usufruitier indivision simple MME LUTTMANN Suzanne 77 rue principale WEITBRUCH	26	187	En partie Env.13,62 m ²
Usufruitier indivision simple M. PFRIMMER Jean-Marc 68 rue Rott WEITBRUCH Nu-propiétaire M. PFRIMMER Guillaume 68 rue Rott WEITBRUCH Usufruitier indivision simple MME SCHOTT Christiane 68 rue Rott WEITBRUCH	26	188 190 192	En partie Des trois

Le maire précise qu'il y a également une régularisation à faire rue Oberend

Propriétaire Nom - Prénom	Section	N° de parcelle	Nombre d'ares / Observations
Propriétaire MME WAGNER Aurélie 31 rue du MAL LECLERC 57930 FENETRANGE Actuellement 15 rue Oberend - WEITBRUCH	13	84	En partie

Jean-Marc PFRIMMER précise qu'il ne participera pas au vote puisqu'il est concerné en qualité de propriétaire.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'acquérir** les parcelles énumérées ci-dessus qui sont incluses dans l'emprise de la voirie publique, à l'euro symbolique,
- **De missionner** un géomètre pour les parcelles à diviser et de prendre en charge les frais,

- **D'autoriser** le maire à signer l'acte authentique sous forme administrative réalisée par la mairie et de prendre en charge tous les frais annexes,
- **D'autoriser** la 1ère Adjointe au Maire de représenter la commune dans ce dossier,
- **De charger** le Maire d'entreprendre toutes les démarches administratives et comptables correspondantes.

6. Décision budgétaire – décision modificative

Le maire expose ;

Afin de pouvoir réaliser certaines écritures d'ordre, le maire propose de réaliser la décision budgétaire modificative au BP 2019 suivante :

Chapitre 041 : opérations patrimoniales

Vote en dépense et en recette un montant de 2.000 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

De voter au chapitre 041 : opérations patrimoniales,
en dépense et en recette un montant de 2000 €

	Mandats	Titres
600 €	Compte 21318 :	compte : 2031
1400 €	Compte 1311	compte : 1321

7. Ecoles

7/1. Subvention piscine à l'école élémentaire

7/2. Kits bucco-dentaires pour l'école maternelle

7/1. Ecole élémentaire - Subvention piscine

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'ACCORDER une subvention à l'école élémentaire pour les entrées à la piscine à hauteur de 50 % .

Pour l'année scolaire 2018/2019 cela représente 1.588 € .

7/2 Ecole maternelle - Kits bucco-dentaires

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'OFFRIR un kit de brossage aux 39 enfants de la grande section de l'école maternelle pour un montant de 302 €.

8. Cimetière – mise à jour du règlement

Le maire expose,

Le conseil municipal,

Vu l'enherbement de manière expérimentale du cimetière (partie basse) en 2018,

Vu les résultats favorables,

Vu la décision d'enherber l'ensemble du cimetière après le 1^{er} novembre 2019,

Vu le stockage des pierres tombales, bordures et monument jusqu'à présent dans le cimetière,

Vu le tri des déchets instauré au cimetière,

Vu la mise à disposition de big bag pour déposer la terre excédentaire,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement du cimetière qui fut voté en juin 2014,
DECIDE à l'unanimité de mettre à jour les articles 35, 37 46 et 47 du règlement du cimetière
comme suit :

Article 35. Comblement des excavations

L'entrepreneur est tenu de veiller au comblement et à la mise à niveau des terres situées en périphérie de la construction pendant une durée d'au moins un an.

Article 37. Propreté

Aucun dépôt, même momentané, de terres, matériaux, revêtements ou autres objets quelconques ne pourra être effectué sur les sépultures voisines. La terre devra être obligatoirement stockée dans des sacs et non à même le sol, les entrepreneurs devront prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas salir les tombes pendant l'exécution des travaux.

Les pierres tombales, bordures et monuments ne pourront plus être stockées au cimetière à compter du 1^{er} novembre 2019.

Le monument devra être remonté le plus rapidement possible.

La terre excédentaire devra impérativement être déposée dans le big bag mis à disposition au cimetière à cet effet.

Après l'achèvement des travaux, l'entrepreneur devra réparer, le cas échéant, les dégradations commises.

Il est demandé aux entreprises de prendre les mesures nécessaires pour ne pas dégrader les allées enherbées et de ne pas utiliser de produits de nettoyage des pierres tombales qui risquent de les dégrader (eau de javel, vinaigre blanc, ...) ou tout produit phytosanitaire.

Ces consignes sont également applicables aux particuliers.

Article 46. Autorisation d'accès pour les véhicules professionnels et les véhicules particuliers

La circulation de tous véhicules (automobiles, remorques, motocyclettes, bicyclettes) est rigoureusement interdite dans le cimetière à l'exception :

- des fourgons funéraires,
- des véhicules des services municipaux,
- des véhicules d'entrepreneurs autorisés (interdit aux poids-lourds de plus de 19 tonnes),

Dans tous les cas, les véhicules autorisés ne devront pas rouler à plus de 10 km/heure. Les véhicules devront toujours se ranger et s'arrêter pour laisser passer les convois.

Article 47. Débris et déchets

Il est interdit de déposer dans les allées, passages entre les tombes ou en tout autre endroit les débris de fleurs, plantes, arbustes, signes funéraires, couronnes détériorées ou tous autres objets retirés des tombes et monuments.

Ces débris et déchets devront être soit déposés dans les récipients spécialement réservés à cet usage en respectant le tri des déchets verts et autres ou emportés et détruits par les concessionnaires.

Ces consignes sont également applicables aux particuliers

9. Forêt – convention pour la récolte de sève de bouleau

Le maire donne la parole à Jean-Claude KREBS qui expose :

L'Association de Géobiologie pour l'Environnement, l'Habitat et la Santé (AGEHS) de WICKERSHEIM-WILSHAUSEN, représentée par M. Christian MALLO demande l'autorisation de récolter de la sève de bouleau.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'AUTORISER le maire à signer une convention avec l'AGEHS dont le siège est à WICKERSHEIM-WILSHAUSEN pour récolter la sève de bouleau dans les parcelles 21 et 22 pour environ 700 chalumeaux moyennant une redevance de 10 €/chalumeau/an et 13 €/chalumeau/an après la certification bio, pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2020.

10. Urbanisme – PLU de KURTZENHOUSE – avis

En qualité de commune limitrophe, la commune de Weitbruch est sollicitée pour donner un avis.

Après délibération, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

11. Autorisation environnementale – enquête publique – société sablière GRUNDER

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Sablière GRUNDER en vue d'exploiter une carrière de sable et de gravier, l'avis du conseil municipal de Weitbruch est sollicité

En effet, une petite partie du ban communal de Weitbruch est concernée par la bande des 3 km autour du périmètre du projet.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable

12. Fonction publique – remplacement – autorisation d'engagement d'un agent contractuel

Le maire propose de délibérer afin de pouvoir recruter du personnel pour remplacer un agent non disponible à l'école maternelle.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE l'engagement d'un agent contractuel à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire d'un agent contractuel (Samantha KLEINCLAUSS) en raison d'un congé de maladie ou d'un congé de maternité

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service de l'agent remplacé soit 31h44.

La rémunération se fera sur la base du grade correspondant au grade de l'agent contractuel indisponible.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

13. Informations et questions diverses

Informations :

- Jean-Marc PFRIMMER signale que dans la rue des Pins il y a un problème de stationnement ; il a dû laisser la moissonneuse sur place parce qu'il ne pouvait pas passer, des voitures étaient stationnées de part et d'autre de la voirie.
Il demande qu'un rappel soit fait aux riverains et que la peinture en jaune qui signale l'interdiction de stationner soit refaite.
Il tient par ailleurs, à saluer l'initiative d'un riverain de la rue des Pins, qui a fait un accès de la rue à sa propriété lui permettant de stationner deux voitures.
Il rappelle que le principe est de stationner sa voiture dans sa propriété, c'est un acte civique qui résoudrait beaucoup de problèmes.
- Micheline BLANCK informe le conseil municipal que le multi-accueil et le périscolaire souhaitent changer de nom. Actuellement la dénomination est *multi-accueil Les P'tits copains* et *accueil périscolaire* Un concours est ouvert aux usagers des deux structures et aux membres du conseil municipal pour des propositions pour chaque structure. Deux mots clés pour orienter les propositions :
 - L'accueil de la famille et la pédagogie autour du jeune enfant
 - La nature, le respect de l'environnement (bâtiment passif)
 Date limite de retour le 4 novembre 2019. Choix final par le conseil municipal le 5 décembre.
- Micheline BLANCK informe que l'AGF organise une rencontre thématique ouverte à tout le monde le mardi 15 octobre 2019 à 20h à l'école élémentaire de Weitbruch sur le thème : « Avoir de l'autorité sans être autoritaire »
- Micheline BLANCK informe également que dans le cadre du Festival de contes et art du récit qui se déroule du 14 octobre au 3 novembre, il y aura un spectacle à Weitbruch au Millenium le mercredi 16 octobre à 16h00 : Monia Lyorit raconte « A rebrousse-poil »
Spectacle à partir de 5 ans – entrée libre – réservation possible par mail : bibliothequeweitbruch@orange.fr
- Avant de clore la séance, Le maire informe les conseillers municipaux qu'il ne se présentera pas aux prochaines élections municipales.

Dates à retenir :

DIVERS	Séances du Conseil Municipal en 2019
<p>Dimanche 6 octobre : sortie forêt avec la commune de GRIES Mardi 15 octobre à 18h30 : réunion du CCAS Judi 17 octobre à 18h30 : réunion du comité de pilotage Espace de Centralité Mardi 22 octobre à 18h00 : réunion de la commission urbanisme PLU Lundi 25 novembre à 19h30 : réunion du comité de pilotage AGF + commission Jeunesse Dimanche 8 décembre : fête des séniors Samedi 1^{er} février 2020 : inauguration de la Nouvelle Maison de l'Enfance</p>	<p>Judi 24 octobre Judi 5 décembre Vendredi 13 décembre</p>

Le maire clôt la séance à 22h10

Lu et approuvé,



Le Maire,
Fernand HELMER